

6. — L'ANTIPHONAIRE DE SENLIS (IX^e s.)

Le codex *lat.*, III, ancien BB. 1, in-fol. 20 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, est un manuscrit de la seconde moitié du IX^e siècle qui provient de la Cathédrale de Senlis (1). Relié en veau fauve, le dos orné, le manuscrit comprend : un Calendrier, un Antiphonaire de la messe non noté et un Sacramentaire. Quelques pièces ont été ajoutées après coup, en particulier au X^e et au XI^e siècle.

Le manuscrit se compose de 185 feuillets de parchemin, hauts de 278 mm. et larges de 210, écrits en général à longues lignes, à raison de 28 lignes par page. Il faut y ajouter deux feuillets doubles préliminaires, dont le premier est collé par le recto gauche au plat intérieur de la reliure; les trois feuillets libres sont numérotés I, II et III. A la fin du manuscrit un autre feuillet double est collé par le verso droit au plat intérieur de la reliure. Ces feuillets portent des additions de diverses époques : IX^e au XII^e et XVII^e siècle.

Un *ex-libris* génovéfain du XVIII^e siècle prouve que le codex III est à la Bibliothèque Sainte-Geneviève au moins depuis cette époque. Il fait partie d'un groupe de manuscrits provenant de la Cathédrale de Senlis, où il dut rester jusqu'à son transfert à Paris.

Que le volume ait été en usage à Senlis même, c'est ce qui ressort d'une série d'observations faites par Delisle (2) :

1^o Une main très ancienne, peut-être du X^e, a inséré dans le calendrier, au 7 janvier, la fête de S. Saintin, l'un des premiers évêques de Senlis : « Natale sancti Santini, episcopi Silnectensis »;

2^o En regard des prières du Canon, folio 34^v, plusieurs scribes ont écrit, du X^e au XII^e siècle, la liste des évêques de Senlis (3);

3^o Le premier feuillet préliminaire porte une liste de serfs ou de censitaires intitulée comme il suit : « Isti sunt homines qui solvunt capacium sanctæ Mariæ sanctisque Gervasio et Protasio denarios IIII^{or}, nativitate sanctæ Mariæ »;

4^o Une note insérée sur le second des deux feuillets préliminaires rappelle que, le volume ayant été dérobé à l'église de Senlis, un certain Dreu Payen, au moment de partir pour la Croisade, le racheta et l'offrit aux chanoines de Senlis, en leur demandant la célébration d'un anniversaire. Cette

note, écrite au XII^e siècle, est ainsi conçue : « Hunc librum sublatum ab ecclesia sancte Marie Silnectensi redemit Drogo Paganus, eidemque ecclesie et canonicis reddidit, pergens Hierusolimam, eo tenore ut per unumquemque annum faciant ipsi et successores eorum anniversarium patris sui Drogonis grammatici XIII kalendas octobris. Quem quicumque amplius ab ecclesia subduxerit sit anathema maranatha. Amen. »

Le manuscrit ne fut pas seulement en usage à la Cathédrale de Senlis; c'est pour cette église qu'il fut exécuté, et du vivant même de l'évêque Hadebert, puisqu'on trouve son nom mentionné, folio 24^v, dans les litanies, écrites de première main : « Ut Hadebertum episcopum et cunctam congregationem sibi commissam conservare digneris. » Or cet Hadebert a gouverné l'église de Senlis depuis le 12 décembre 871 — date qui résulte d'une note insérée dans le manuscrit lui-même, au folio 8, à la fin du calendrier (4) — jusqu'à une époque incertaine, antérieure toutefois au 6 juillet 900, date à laquelle on constate la présence au Concile de Reims d'Othfroi, son successeur.

Par ailleurs, une autre invocation des litanies mentionne le roi Louis : « Ut Hludovicum regem perpetua prosperitate conservare digneris. » Or, les seuls rois du nom de Louis qui ont régné entre 871 et 900 sont : Louis le Bègue, de 877 à 879, et Louis III, frère de Carloman, de 879 à 882. C'est donc nécessairement entre 877 et 882 que se place l'exécution du codex.

Si le manuscrit a été destiné à la Cathédrale de Senlis, il semble pourtant assez vraisemblable qu'il a été écrit à Saint-Denys.

Parmi beaucoup de saints honorés en France, une large place y est faite, dans le calendrier (5), aux saints parisiens : S^{te} Geneviève, S. Germain, les solitaires S. Cloud, S. Séverin, S. Merry. Mais, ce qui est plus caractéristique, c'est de voir ce calendrier mentionner, non seulement la fête de S. Denys et de ses compagnons, avec sa vigile (8-9 octobre), mais encore l'Invention du 22 avril, et surtout, au 28 juillet, la Dédicace de son église et la consécration de l'autel de S.-Pierre et S.-Paul par le pape Étienne. Enfin, on y trouve la commémoration d'une translation de divers corps saints à Saint-Denys, pour laquelle nous avons un acte de 862.

(1) Comme tous les manuscrits de cette bibliothèque, celui-ci porte au dos deux étiquettes, dont l'une ronde, en bas, donne la cote ancienne en noir; l'autre rectangulaire, en haut, la nouvelle cote en rouge. Notre codex porte en outre, au verso de la couverture, la cote BB. 55, en rouge (XVII^e s.).

(2) DELISLE, *Mémoire sur d'anciens Sacramentaires*, Paris 1851, pp. 144-145.

(3) Cf. *Histoire littéraire de la France*, XXIX, 412. Delisle a publié cette liste dans son *Mémoire*, pp. 371-372.

(4) Cf. DELISLE, *op. cit.*, p. 323.

(5) Ce calendrier a été également publié par Delisle (*op. cit.*, pp. 313-324), qui a noté son parallélisme avec une copie un peu plus récente contenue dans le Sacramentaire de Saint-Denys, codex *lat.* 2290 de la Bibliothèque Nationale.

Nous n'avons pas à nous occuper ici autrement du Calendrier, du Sacramentaire, et des autres pièces contenues dans notre manuscrit (1).

L'Antiphonale Missarum n'y figure que sous la forme d'une table donnant tous les incipits des pièces chantées de la messe, y compris les versets d'offertoires; le tout écrit à longues lignes, comme on peut le voir sur la planche VII.

En fait de particularités caractéristiques, on peut noter, au Samedi-Saint, la mention des « versus ad baptizatos » *Tibi laus* de Fortunat (2).

Le 1^{er} janvier, il n'est pas question de la messe de Notre-Dame; par contre, on trouve plus loin, au 19 janvier (n. 23^{bis}), une messe intitulée *Natale Sanctae Mariae*. A cette date, les sacramentaires ou même les antiphonaires plus récents mentionnent parfois le *Natale sanctorum Marii et Marthae*. Il aura pu y avoir confusion entre *Marii* et *Marie*. Par ailleurs, il est difficile d'admettre que la messe en question soit la messe de ce S. Marius, époux de Marthe; nous avons là certainement la messe d'une vierge comme il est aisé de s'en rendre compte d'après le choix de l'introït : *Vultum tuum... adducentur regi virgines...*, et de l'offertoire *Offerentur regi virgines*. Si l'on remarque que tous les textes de cette messe coïncident très exactement avec ceux du *Natale Sanctae Mariae*, tels que les donnent, au 1^{er} janvier (n. 16^{bis}), les manuscrits M, B, et C, on sera tout naturellement conduit à penser qu'il s'agit bien là d'une messe de Notre-Dame, vestige de l'ancienne fête gallicane du 18 janvier, que le scribe aura, par erreur, reculée d'un jour en écrivant : *XIII kalendas februaryas* au lieu de : *XIIII*. A l'inverse des trois autres manuscrits, l'Antiphonaire de Senlis aurait donc conservé la messe du 18, sans adopter celle du 1^{er}.

La messe de l'Annonciation existe, dans notre codex, mais avec des pièces empruntées à la liturgie de l'Avent et non au répertoire habituel des messes de Notre-Dame. On y trouve également la fête de l'Assomption, mais pas celle de la Nativité.

En ce qui concerne les fêtes de la Croix, l'Antiphonaire de Senlis ne mentionne pas encore la fête de l'Invention; par contre, au 14 septembre, il donne la messe de l'Exaltation, tout comme l'Antiphonaire de Corbie; mais, celui de Senlis étant sen-

siblement antérieur, il se trouve donc être, pour les pièces chantées de cette messe, le plus ancien témoin connu (3).

Seul, parmi nos manuscrits, il fait mention, le 9 septembre, d'un office de S. Étienne, dont il indique d'ailleurs uniquement l'offertoire *Elegerunt* (4). Qu'est-ce que cette mention de S. Étienne — certainement le protomartyr, comme le prouve le texte de l'offertoire — à cette date du 9 septembre? Il est difficile de le dire. Peut-être s'agit-il d'une translation de reliques. En tout cas il n'est question, dans notre manuscrit, ni de la translation du 7 mai, ni de celle du 3 août (5).

Après le Sanctoral, l'Antiphonaire de Senlis présente, comme celui de Corbie, un certain nombre de messes votives, mais en plus grand nombre que ce dernier; c'est ainsi qu'il prévoit trois messes *In natale Pontificis* (nn. 171, 171^{bis} et 171^{ter}) alors que celui de Corbie n'en donne qu'une; et, en outre, une messe *In ordinatione episcopi* que ne connaît pas Corbie.

Une particularité très intéressante est aussi la messe de la Trinité, immédiatement avant la série des Dimanches après la Pentecôte. La messe ne figure pas ici, comme dans certains documents, sous la forme d'une messe votive, affectée, avec quelques autres, aux différents jours de la semaine. Sans doute, elle se présente sous le simple titre *De Trinitate* (n. 172^{bis}), mais immédiatement avant la série des Dimanches après l'Octave de la Pentecôte, Il est donc ici fait allusion à l'Octave de la Pentecôte, pour laquelle notre codex ne prévoit aucune messe particulière. Est-il présomptueux de penser que cette messe de la Trinité figurant ainsi en tête de la série des dimanches après l'Octave de la Pentecôte était elle-même affectée à cette Octave? Nous nous trouverions ici encore, comme pour l'Exaltation de la Sainte-Croix, en présence du témoignage le plus ancien de cet usage qu'on a coutume de faire remonter seulement au début du x^e siècle.

La table d'Antiphonaire du Sacramentaire de Senlis n'a jamais été publiée, mais simplement utilisée par Netzer, parallèlement avec celle de l'Antiphonaire de Corbie (6).

(1) On en trouvera l'analyse dans le *Mémoire* de Delisle, pp. 143-146; dans le *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, t. I, 1893, p. 68 et dans *Les Sacramentaires et les Missels manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, de M. l'abbé Leroquais, t. I, pp. 32-35.

(2) FORTUNAT, *Opera*, 1786, t. I, p. 47, reproduit dans la *Pal. lat.*, t. LXXXVIII, col. 96; *Monumenta Germaniae Historica, Auctorum antiquissimorum* IV, 1, p. 382. On trouvera également cette pièce dans le *Pontifical de Poitiers*, MARTÈNE, *De Antiquis Ecclesiae Ritibus*, t. III, Anvers 1737, col. 440.

(3) L'Antiphonaire de Compiègne eût été pour cette fête un témoin sensiblement contemporain; mais il faut avoir recours, pour cette partie, à l'édition des Mauristes.

(4) L'offertoire primitif de la messe de S. Étienne, celui que l'on trouve uniformément dans les manuscrits les plus anciens, est l'offertoire *In virtute*. L'offertoire *Elegerunt* qui figure aujourd'hui au Missel romain est certainement plus récent; mais on voit qu'il date au moins du ix^e siècle.

(5) Comme nous le dirons plus loin, dans l'étude consacrée au Sanctoral, nous n'avons trouvé cette date du 9 septembre affectée à une fête de S. Étienne, que dans un groupe de manuscrits provenant tous de Châlons-sur-Marne, et dont les témoignages s'échelonnent entre le xii^e et le xv^e siècles. Il nous faut malheureusement nous borner à ce rapprochement sans pouvoir dire si, à trois siècles de distance, il y a un rapport quelconque entre cette tradition et celle de Senlis.

(6) Cf. la note 9 de la page XXI.